

Union Olympique Albertville Tarentaise 6 avenue de Winnenden 73200 ALBERTVILLE

Site web: http://www.uoat.fr Tél pour licences: 07 50 60 89 39

Albertville, le 23 juillet 2023

INSCRIPTION CLUB - LICENCE "ATHLE SANTÉ LOISIR" - SAISON 2023-2024

OA10011 E0E5-E0E

Modalités d'inscription :

L'inscription au club doit être effective au plus tard dans les 2 semaines à partir du premier entraînement.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- □ le formulaire d'adhésion dûment rempli et signé
 - ♥ Pour la MARCHE NORDIQUE (option Santé) ♥ Un certificat médical "de non contre-indication à la pratique de <u>l'Athlétisme</u>" datant de <u>MOINS DE 6 MOIS</u>. Un modèle fédéral est à votre disposition dans le dossier.
 - ♦ Pour le RUNNING + MARCHE NORDIQUE (option running) ⇒ Un certificat médical "de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme EN COMPETITION" (bien respecter cet intitulé!) datant de MOINS DE 6 MOIS. Un modèle fédéral est à votre disposition dans le dossier (permet de participer aux compétitions de "Marche Nordique chronométrées")
- ☐ Une photocopie de la carte d'Identité si 1ère inscription au club, ou en cas de changement.
- ☐ Le montant total du règlement (possibilité de faire plusieurs chèques ; encaissement sur plusieurs échéances).

La prise de licence ne sera effectuée gu'après la remise du dossier complet, à remettre à son entraîneur.

Montant de la cotisation > licence Athlé Santé/Loisirs : Option Santé:	MARCHE NORDIQUE	120 € *
Montant de la cotisation > licence Athlé Santé/Loisirs : Option Running	RUNNING	150 € *
cette option permet de participer aux compétitions de "Marche Nordique chronométrées" et de running		

^{*} Un Tee shirt du club sera offert avec la prise de licence.

- 10% de réduction à partir du 2° inscrit de la même famille, sur le total des cotisations
- Carte "PASS' REGION" acceptée (photocopie R/V à joindre au dossier d'inscription)
- Chèques vacances acceptés
- A noter : certaines communes offrent à leurs résidents un chèque associatif, renseignez-vous en mairie.

Entraı̂nements: (une tenue adaptée à la pratique sportive est exigée, disposer également d'un chasuble sécurité)

• MARCHE NORDIQUE: le mardi de 18 h15 à 19 h45 et le samedi de 10 H à 11 h30 (sauf vacances scolaires)

Les séances de Marche Nordique auront lieu soit au Parc du Sauvay d'Albertville, ou soit dans un autre site de pratique tel que "sentier découverte" ou "urbain en hiver" et dont le lieu sera fixé par l'entraineur lors de la séance précédente.

Au cours de la saison,, possibilité de participer avec l'UOAT à des rassemblements régionaux de marche Nordique "Parcours loisirs" ou "Parcours compétitions".

D'autre part, le club a besoin d'un maximum de bonnes volontés pour fonctionner, notamment dans le secteur des organisations, de l'encadrement etc. Sachez que vous êtes les bienvenus dans la mesure du possible. N'hésitez donc pas à vous manifester!

Profil licencié
Mon passé sportif et mon niveau actuel d'activité physique (en heure/semaine)
Mes principaux objectifs dans la pratique de l'activité marche nordique
Veuillez préciser le Nom & Prénom + téléphone d'une personne à aviser si nécessaire (obligatoire pour les inscriptions aux
sorties régionales)

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur :
Demeurant à :
Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle :
Né(e) le : / /
Demeurant à :
Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication :
▶ 1) "à la pratique de l'Athlétisme en compétition" (pour les licences Athlé-compétition, Athlé-découverte et Athlé-loisir-santé option running.
 ▶ 2) "à la pratique de l'Athlétisme" (pour les licences Athlé-loisir-santé option santé. (ex : Marche nordique)
Rayer la mention inutile 1) ou 2)
Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entrainer une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.
Fait à, le//

Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Licence, doivent produire

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme ou du sport en Compétition pour les licences Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Santé Loisir option Running ;
- un certificat médical de non-contre indication à **la pratique de l'Athlétisme ou du sport** pour la licence Athlé Santé Loisir option Santé.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.